



11^{ème} Prix Chéreau-Lavet de l'ingénieur inventeur **APPEL A CANDIDATURES**

Qui peut poser sa candidature ?

Tout ingénieur inventeur français qui, seul ou à la tête d'une équipe de chercheurs, a mis au point une innovation reconnue comme une rupture technologique et commerciale, et a assuré la mise en œuvre industrielle, contribuant ainsi à un progrès au service de l'homme.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

- L'invention constitue une rupture technologique et commerciale reconnue
- Le mérite et l'implication personnelle de l'ingénieur inventeur dans le développement de son projet
- Sa capacité à anticiper de nouveaux marchés et à identifier des perspectives de développement
- La solidité de la propriété intellectuelle et la pertinence de sa valorisation
- La mise en œuvre industrielle et la commercialisation de l'invention



Lauréats récents

2010 : Jean-Pierre Cariou - Léosphère

« Lidar anémométrique impulsif à laser fibré ».

2009 : Isabelle Rico-Lattes - CNRS

« Nouvelle génération de formulations thérapeutiques bioactives ».

2008 : Jean-Florent Campion - Alcatel

« Procédé de fabrication de fibres optiques ».

2007 : Luc Regnault - Alwan Color

« Impression à jet d'encre ».

2006 : Daniel Lecomte - « Medialiving »



Pour **Julien Roitman**, Président d'Ingénieurs et Scientifiques de France et de l'Association Marius Lavet : « *La France a besoin d'ingénieurs entrepreneurs pour rénover son tissu industriel et relancer son économie. A contre-courant des discours déclinistes, le Prix Chéreau Lavet fait la preuve par l'exemple que nos élites scientifiques possèdent bien la culture d'entrepreneur qui permet de traduire des innovations de rupture en réussites commerciales et en emplois.* »



- **1er Prix doté de 15.000 euros**
- **Une montre à quartz pour chaque finaliste**

**Information et inscriptions
sur le site www.mariuslavet.org**